



Procès Verbal du Conseil Scientifique de l'Université

Référence : CSU/02/2013

En l'an deux mille treize, le quinze du mois de décembre, à quatorze heures trente s'est réuni le conseil scientifique de l'Université Ferhat Abbas, Sétif1, sous la présidence du Pr. Chekib-Arslane BAKI, Recteur.

Ordre du Jour :

- 1) Bilan de la rentrée universitaire en Post-Graduation,
- 2) Habilitation Universitaire,
- 3) Conventions de Cotutelles de thèse,
- 4) Manifestations Scientifiques,
- 5) Recours,
- 6) Divers.

Etaient présents :

La liste des présents est en annexe.

Après une présentation de bienvenue du président du CSU, les points de l'ordre du jour ont été abordés comme suit :

1) Bilan de la Rentrée Universitaire en Post-Graduation :

La rentrée universitaire 2013-2014 s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Le bilan général a été porté à la connaissance des membres du CSU :

L'opération de réinscription : 49,17% des dossiers ont été finalisés, le reste est en cours de traitement,

L'opération des nouvelles inscriptions : les dossiers sont en cours de traitement au niveau des facultés et instituts. A ce titre, il a été demandé aux responsables en charge de ces opérations d'accélérer le traitement des dossiers afin de remettre les attestations d'inscription aux étudiants dans des délais raisonnables.

2) Habilitation Universitaire :

Suite aux recommandations de la conférence régionale des chefs d'établissements des universités de l'Est présidée par M. le Secrétaire Général du MESRS et qui a eu lieu le 11/12/2013 à Constantine, au sujet de l'uniformisation de la procédure d'habilitation universitaire, il a été demandé aux doyens de facultés et directeurs d'instituts de réunir les conseils scientifiques afin de discuter et faire des propositions sur les conditions de recevabilité des dossiers de soutenance de doctorat d'une part et

l'habilitation universitaire d'autre part, en se basant sur « les éléments de réflexion sur la classification, les revues et les soutenances » proposés par la DGRSDT.

Aussi, compte tenu de la programmation d'une rencontre régionale des vice-recteurs chargés de la PG au début du mois de janvier 2014, les propositions des facultés et instituts doivent parvenir au Rectorat au plus tard à la fin de la semaine (jeudi 19/12/2013).

3) Conventions de Cotutelles de thèse :

Une réunion de travail a déjà été tenue avec les vice-doyens, les directeur-adjoints et les chefs de service de la PG des différentes facultés et instituts pour uniformiser la procédure administrative de gestion des dossiers de cotutelle de thèse.

A ce titre, le CSU encourage tous les projets de collaboration à l'international, tout en accordant une préférence aux établissements de renom « les mieux classés au niveau mondial ».

En effet, il est nécessaire d'adopter une politique qui permet de privilégier les projets de convention répondant à certaines exigences scientifiques et techniques d'une part et impliquant des pays ayant un intérêt socio-économique vis-à-vis de notre pays. Bref, une faveur est accordée aux pays qui s'inscrivent dans un cadre politique de coopération scientifique et technique fructueuse.

Deux exemples non exhaustifs ont été cités particulièrement : il s'agit de projets de collaboration avec la Tunisie et la Malaisie qui ont déjà reçu l'aval du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

4) Manifestations Scientifiques :

Une série de manifestations scientifiques ont été recensés au niveau des facultés et instituts au titre de l'année 2014. La liste est jointe en annexe à ce PV.

Après examen des différentes propositions, il a été demandé aux facultés et instituts ce qui suit :

- Compléter les propositions par des fiches techniques aussi détaillées que possible,
- Réexaminer les périodes choisies pour le déroulement des manifestations, tout en veillant à ce que les dates soient bien respectées,
- Etudier les montages financiers afférents,
- Prendre en considération les procédures d'invitation des étrangers,

5) Recours:

5.1. Demande de Melle ADJOUADI Nora :

Suite à la demande de recours de Melle ADJOUADI Nora déposée auprès du Conseil Scientifique de l'Université et après examen :

- Du dossier d'inscription de la candidate,
- Du manuscrit de la thèse,
- Du rapport de soutenabilité signé par les directeurs de thèse : Dr NAAMANE Laouar et Dr BOUSBAA Chaabane,
- De l'article intitulé : « Study of light scattering on a soda lime glass eroded by sandblasting » et publié dans le journal of the European Ceramic Society, vol.27, 2007 ayant un facteur d'impact de 2.735.

Après un débat sur la recevabilité des dossiers de soutenance, il ressort que le dossier de soutenance de Melle ADJOUADI Nora est conforme aux dispositions du décret exécutif N°98/254 du 17 août 1998 et répond aux critères scientifiques fixés par l'institut d'optique et mécanique de précision.

En conclusion, le CSU a émis **un avis favorable** à la demande de soutenance de Melle ADJOUADI Nora.

5.2. Demande de Melle IHADDADENE Razika :

Suite à la demande de recours de Melle IHADDADENE Razika déposée auprès du Conseil Scientifique de l'Université et après examen :

- Du dossier d'inscription de la candidate,
- De l'article intitulé : « Femoral Head diameter and carbon composition effect on wear of metal-on-metal hip replacements » et publié dans le journal Computer Methods in Biomécanics and Biomedical Engineering, vol 14 Supplement 1, 2011, 31-32 ayant un facteur d'impact de 1.573.
- De l'article intitulé : « Carbon composition effect on wear behaviour and wear mechanisms of metal-on-metal hip prothesis » et publié dans le journal Computer Methods in Biomécanics and Biomedical Engineering, vol 14 Supplement 1, 2011, 33-34 ayant un facteur d'impact de 1.573.

Après un débat sur la recevabilité des dossiers de soutenance, et étant donné que ce même journal «Computer Methods in Biomécanics and Biomedical Engineering » a fait l'objet d'une acceptation pour une soutenance de doctorat en sciences en 2009 et avec les mêmes critères scientifiques, il ressort que le dossier de soutenance de Melle IHADDADENE Razika est conforme aux dispositions du décret exécutif N°98/254 du 17 août 1998 et répond aux critères scientifiques fixés par l'institut d'optique et mécanique de précision.

En conclusion, le CSU a émis **un avis favorable** à la demande de soutenance de Melle IHADDADENE Razika.

5.3. Demande de Mme Fatiha KERAGHEL :

Suite à la demande de recours de Mme Fatiha KERAGHEL déposée auprès du Conseil Scientifique de l'Université et après examen :

- Du dossier d'inscription de la candidate,
- De l'article intitulé : « Elaboration d'un Bronze Cu-8%Sn fritté sous pression et étude de son aptitude à l'absorption » et publié dans le Journal de Physique. IV France 124 (2005) 135-140 ayant un facteur d'impact de 0.29.

Après un débat sur la recevabilité des dossiers de soutenance, il ressort que le dossier de soutenance de Mme Fatiha KERAGHEL est conforme aux dispositions du décret exécutif N°98/254 du 17 août 1998 et répond aux critères scientifiques fixés par l'institut d'optique et mécanique de précision.

En conclusion, le CSU a émis **un avis favorable** à la demande de soutenance de Mme Fatiha KERAGHEL.

5.4. Demande de Mr Kamel Salim BELKHIR :

Suite à la demande de recours de Mr Kamel Salim BELKHIR déposée auprès du Conseil Scientifique de l'Université et après examen :

- Du dossier d'inscription du candidat,
- De l'article intitulé : « Magnetic Gear generator for wind energy » et publié dans le Journal Przegląd Elektrotechniczny, ISSN 0033-2097, R. 89NR 5/2013 ayant un facteur d'impact de 0.244 en 2012.
- De l'attestation établie par l'éditeur de la revue Przegląd Elektrotechniczny signifiant que la notification de disparition du facteur d'impact a été reçue à la fin du mois de mars 2013.

Après un débat sur la recevabilité des dossiers de soutenance, et étant donné que la soumission de l'article a été effectuée le 27 janvier 2013 et que son acceptation date du 19 mars 2013 « avant la notification de disparition du facteur d'impact », il ressort que le dossier de soutenance de Mr Kamel Salim BELKHIR est conforme aux dispositions du décret exécutif N°98/254 du 17 août 1998 et répond aux critères scientifiques fixés par la faculté de Technologie.

En conclusion, le CSU a émis **un avis favorable** à la demande de soutenance de Mr Kamel Salim BELKHIR.

5.5. Demande d'inscription de Mr Imad Eddine TOUAHRIA :

Suite à la demande d'inscription au doctorat en informatique de Mr Imad Eddine TOUAHRIA déposée auprès du Conseil Scientifique de l'Université et après un débat sur la procédure d'inscription des doctorants dans le système LMD, il ressort que **le nombre de postes ouverts pour l'inscription au doctorat est fixé par arrêté ministériel et ne peut être modifié.**

Par conséquent, le CSU a émis **un avis favorable** à la demande d'inscription de Mr Imad Eddine TOUAHRIA **et demande à la faculté des sciences de pourvoir les postes vacants par les candidats classés en liste d'attente, conformément à la réglementation en vigueur.**

Aussi, afin d'éviter des situations similaires, le CSU propose de soulever la question d'uniformisation des calendriers d'organisation des examens ainsi que des inscriptions en post graduation au niveau régional voire national.

6) Divers:

- ✓ Visibilité des Universités : Suite aux instructions émanant du Ministère de tutelle,
 - Il a été porté à la connaissance des membres du CSU que : la renommée ainsi que la considération des établissements n'est traduite que par la visibilité de leur production scientifique via le portail du web of sciences de Thomson Reuters.
 - Il a été demandé aux membres du CSU d'unifier la rédaction de l'affiliation dans les publications scientifiques afin d'améliorer la visibilité de notre établissement et ce conformément au document 2 « joint à ce PV ».

- Il a été demandé aux différents responsables de l'administration du site web de l'université, avec toutes ses composantes, de travailler dans le sens des recommandations du Ministère concernant la gestion du site (amélioration du contenu du site en termes de documents téléchargeables, réserver une adresse électronique pour tous les utilisateurs potentiels de notre serveur de messagerie, inciter les enseignants et les étudiants à mieux exploiter notre site à travers les plateformes de communication et d'enseignement à distance, etc.).
- ✓ A l'occasion de la rencontre régionale des chefs d'établissements en date du 11/12/2013, il a été question de discuter de la préparation de la rentrée universitaire 2014/2015. A ce titre, il a été porté à la connaissance des membres du CSU ce qui suit :
 - Pour la licence, aucun projet ne sera proposé,
 - Pour le Master, il est possible de soumettre des projets de formation sous réserve d'une étude rigoureuse au niveau des CSF et CSI,
 - Dans le cadre de la préparation du colloque Algéro-Canadien sur l'assurance qualité et la coopération universitaire, il a été décidé de regrouper les établissements de l'est en consortium. L'université de sétifl étant regroupée avec les universités de M'sila, B.B.Arréridj, Jijel et Constantine1 dans la thématique **Informatique et Génie Electrique**. Des rencontres régionales par consortium seront organisées prochainement.
- ✓ Concernant les stages à l'étranger, il a été rappelé qu'ils sont pris sur le budget de l'année. Néanmoins, il a été décidé d'accorder une exception jusqu'à la fin du mois de janvier 2014 aux personnels ayant fait l'objet d'une réquisition par nécessité de service. Aussi, il a été décidé d'instruire les doyens et les directeurs d'instituts pour prendre en charge les dossiers de demande de stage à l'étranger, sans tenir compte de la contrainte de visa du pays demandé tout en respectant les procédures réglementaires de consommation du budget de l'exercice 2013 ainsi que les délais nécessaires pour procéder à l'opération de change bancaire.
- ✓ Le CSU a décidé d'autoriser les soutenances des étudiants retardataires inscrits en magister et ayant bénéficié d'une « dérogation ministérielle au 31/12/2013 », à se tenir pendant la période des vacances d'hiver. Les doyens et les directeurs d'instituts ont été instruits pour veiller au respect du caractère public des soutenances.
- ✓ Enfin, suite à la démission de M. le Pr. Abdelkader BOURZAMI et sur demande de la faculté des sciences, le CSU a émis un avis favorable à la nomination de M. le Pr. Ahmed BOUCENNA comme responsable de domaine SM.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la réunion est levée à 21 H 30.

Le Président du CSU

